

MLT ENERGY

SAS au capital de 5.474,72 €
12-14, Rond-Point des Champs Elysées
75008 Paris
827 819 111 RCS Paris

Le 10/09/2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé (i) la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 10/09/2020, (ii) de désigner en qualité de liquidateur M. Florent JEHANNO-MALLET, demeurant 8 bis, avenue Mottet - 06130 Grasse. Siège de liquidation et le lieu où la correspondance doit être adressée: 8 bis, avenue Mottet - 06130 Grasse. Mention au RCS de Paris. V0702258

YUAN DA

SARL en liquidation
Au capital social de 7.622,45 €
Siège social: 40, rue Popincourt
75011 Paris
SIREN 422 806 836 RCS Paris

Le 26 août 2020, AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le Liquidateur M. ZHANG Songlong de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 26 août 2020. La Société sera radiée au RCS de Paris. Pour avis. V0691420

JAVILYA

SAS au capital de 200 €
Siège social: 10, rue de Penthièvre
75008 Paris
811 513 654 RCS Paris

L'AGE du 28/06/2020 a décidé: d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au Liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS Paris. V0693560

CODHOP

SAS en liquidation
Au capital de 1.200 euros
Siège social: 2, rue Guttin
75017 Paris
848 310 751 RCS Paris

D'un PV d'AGO 31/12/2019, il résulte que l'Assemblée, après avoir entendu le rapport de M. Arnaud BELTZ, Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Paris. V0700220

AUTHE GOURMAND

SARL au capital de 5.000 €
Siège social: 14, rue Descartes
75005 Paris
538 691 247 RCS Paris

Assemblée Extraordinaire du 28/07/2020. Décision: dissolution de la Société à effet du 28/07/2020. A été nommée en qualité de Liquidateur Mme Pamela ROBINET-DUVERGER demeurant 6, place Maurice-de-Fontenay, 75012 Paris. Assemblée Extraordinaire du 28/07/2020. Décision: clôture des opérations de liquidation au 28/07/2020. Mention en sera faite au RCS de Paris. V0698522

JEFFAVI

SARL au capital social de 116.000 €
94, cours de Vincennes
75012 Paris
482 377 801 RCS Paris

Par AGE du 20 juin 2020, les Associés de la Société ont prononcé la dissolution amiable et anticipée de la Société et ont nommé M. Badredine OUAÏRETH, Liquidateur amiable en fixant au siège social le siège de la dissolution; une première période de 3 mois est convenue. Les formalités auront lieu au Tribunal de commerce de Paris. Le Gérant liquidateur amiable. V0701538

SAS KLIMA

SASU en liquidation
Au capital de 2.000 €
Siège social: 31, avenue de Ségur
75007 Paris
845 160 373 RCS Paris

Le 31/12/2019, l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Dépôt: RCS Paris. V0691533

IN ANY CASE

SASU au capital de 10.000 €
Siège social: 33, rue Yves-Toudic
75010 Paris
834 670 960 RCS Paris

L'AGE du 31/08/2020 a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2020, nommé en qualité de Liquidateur Mme CAZES Elo-die demeurant 33, rue Yves-Toudic, 75010 Paris, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Paris. V0699427

NHSOFT TECHNOLOGY

SASU au capital de 2.000 €
10, rue de Penthièvre
75008 Paris
828 083 592 RCS Paris

Le Président a approuvé, le 16/09/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. HAMITOUCHE Nassim, 9, rue Louise-Bourgeois, 94260 Fresnes, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la Société, au 16/09/2020. Mention au RCS de Paris. V0701238

OWL AGENCY

SARL au capital de 1.000 €
9, impasse Delaunay
75011 Paris
819 963 653 RCS Paris

L'AGO a approuvé, le 20/08/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. JOLLOIS LESLY, 12, villa Saint-Pierre, bâtiment C2, 94220 Charenton-le-Pont, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la Société au 20/08/2020. Mention au RCS de Paris. V0701668

JPC CONSEIL

SAS au capital de 1.000 €
Siège social: 6, rue Aubriot
75004 Paris
520 489 931 RCS Paris

L'AGE du 2/09/2020 a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2020, nommé en qualité de Liquidateur M. DROIN Nicolas demeurant 6, rue Aubriot, 75004 Paris, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Paris. V0698987

LE PLANTRET

SC en liquidation
Au capital de 381.122,54 €
6, rue du Sergent-Hoff
75017 Paris
391 611 241 RCS Paris

Par PV du 13/08/2020, l'Assemblée des associés a approuvé les comptes de liquidation et donné quitus au Liquidateur, M. Thierry GUERIN, et prononcé la clôture de la liquidation. Dépôt des comptes au GTC de Paris. V0702078

OPEN I

SARL au capital de 7.500 €
Siège social: 11, rue La Boétie
75008 Paris
478 164 924 RCS Paris

Suivant décision unanime des Associés en date du 10/08/2020, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus et entière décharge au mandat du Liquidateur et prononcé la clôture de liquidation. La Société sera radiée du RCS de Paris. V0699502

ATHEMIS ASSOCIES

SAS au capital de 6.000 €
Siège:
32, boulevard de Strasbourg, CS 30108
75010 Paris
842 882 623 RCS Paris

L'AGE du 18/08/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société, nommé Liquidateur M. Franck LAUR, 17, rue Guyard-Delalain, 93300 Aubervilliers, et fixé le siège de liquidation chez le Liquidateur. RCS Paris. V0696343

COMONITY FRANCE

SAS au capital de 5.000 €
Siège: 55, avenue Marceau
75116 Paris
819 398 769 RCS Paris

L'AGE du 31/08/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société, nommé Liquidateur M. Nicolas TROJANOWSKI, 8, rue Béatrix de Bourbon, 1225 Luxembourg et fixé le siège de liquidation au siège. RCS Paris. V0696725

SCI FENELON

SCI au capital de 100 €
Siège: 29, rue Greuze
75116 Paris
484 172 770 RCS Paris

L'AGE du 30/07/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société, nommé Liquidateur M. Gonzague DESMIER, 9, rue Sover, 92200 Neuilly-sur-Seine, et fixé le siège de liquidation chez le Liquidateur. RCS Paris. V0701580

AVIS DE CONVOCATION**COMPAGNIE MERCOSUR GRECEMAR**

Société Anonyme
Au capital social de 6.159.757 €

Siège social:
6, place de la Madeleine - 75008 Paris
813 598 232 RCS Paris

Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 octobre 2020

Les actionnaires de la COMPAGNIE MERCOSUR GRECEMAR sont avisés qu'une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle se tiendra le **26 octobre 2020 à 17 heures**, dans les locaux du cabinet BCGA, Avocats, situé 12, place Dauphine à 75001 Paris, afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020
 - Affectation du résultat de l'exercice
 - Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225.38 du code de commerce
 - Nomination du commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet Aplitec, démissionnaire
 - Démission de Mme Maud Bodin Veraldi de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant
 - Questions diverses
 - Pouvoir pour les formalités
- Sont reproduits ci-après en italique le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée par le conseil d'administration:

PREMIERE RESOLUTION**Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020**

L'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant conformément aux règles requises pour l'adoption des décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et après avoir entendu la lecture (i) du rapport de gestion du Conseil d'Administration, (ii) du rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 avril 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traitées dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir une perte nette de -178.863 €.

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate que la Société n'a supporté aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 de ce code.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration de la Société quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION**Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant conformément aux règles requises pour l'adoption des décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 avril 2020, soit une perte nette de -178.863 €, dans sa totalité au compte « Report à Nouveau » qui s'établira ainsi à -537.598 €.

L'Assemblée Générale indique, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours du premier exercice social de la Société.

TROISIEME RESOLUTION**Conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce**

L'Assemblée Générale des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'existence d'une convention de la nature de celles visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, en l'occurrence la

convention portant sur la cession à la Société à effet du 2 mai 2020 de l'intégralité du capital social des sociétés de droit uruguayen Algamar SA, Wembar Corporation SA et Dukilu Trade SA, et statuant sur ce rapport, approuve ladite convention.

QUATRIEME RESOLUTION Nomination du commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet Aplitec, démissionnaire

La société Aplitec a notifié à la Société la démission de ses fonctions de commissaires aux comptes titulaire de la Société à effet de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte de cette démission.

L'Assemblée Générale décide, en remplacement de la société Aplitec, démissionnaire, de nommer à effet de ce jour en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir :

[...] La société [...] a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa nomination en qualité de commissaires aux comptes titulaire de la Société et qu'elle n'était soumise à aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le mandat de commissaires aux comptes titulaire de la société [...] viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021.

CINQUIEME RESOLUTION Démission de Mme Maud Bodin Veraldi de ses fonctions de commissaires aux comptes suppléant

Mme Maud Bodin Veraldi a notifié à la Société la démission de ses fonctions de commissaires aux comptes suppléant de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte de cette démission à effet de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de ne pas désigner de commissaire aux comptes suppléant, la réglementation et les statuts de la Société ne l'imposant pas.

SIXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant conformément aux règles requises pour l'adoption des décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir les formalités rendues nécessaires.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quelque soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article R225-85 du code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 22 octobre 2020 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore à la demande de la carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation doit également être délivrée par l'intermédiaire financier à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

À défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;

- donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, - voter par correspondance.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 22 octobre 2020 à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de comptes notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires de procuration et de votes par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux, au siège social de la société COMPAGNIE MERCOSUR GRECEMAR ou transmis sur simple demande adressée à la société.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception au siège de la société au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L225-108 et R225-84 du code de commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5 % du capital ou une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées à l'article L.225-120 ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour doivent parvenir à la société au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'assemblée, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date du présent avis.

Le Conseil d'Administration
V0698523

Annonces légales Formalités sur toute la France

BALO
et DÉPÔTS de COMPTES
auprès des R.C.S.

OBJECTIF MONDE SICAV

Société d'investissement
à capital variable

121, boulevard Haussmann
75008 Paris
410 291 132 RCS Paris

DEUXIEME AVIS DE CONVOCATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11 septembre 2020 à 10h00 n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, Messieurs les Actionnaires de la SICAV OBJECTIF MONDE sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **9 octobre 2020 à 10h00**, 25, rue de Courcelles, Paris (8^e), à l'effet de délibérer sur le même Ordre du jour que pour la première convocation. Les pouvoirs donnés et les formules de vote par correspondance adressés en vue de la première Assemblée restent valables pour l'Assemblée du 9 octobre 2020. (L'avis de convocation a été publié dans les « Affiches Parisiennes » du 23/06/2020).
V0698743

Vente de fonds - Gérance



PLMC AVOCATS

658, rue Maurice-Schumann
30000 Nîmes
Tél.: 04 66 04 94 40
mail 242@plmc-avocats.com

AVIS DE CESSION DE DROIT DE PRESENTATION DE CLIENTELE

Par acte SSP en date du 7/07/2020 enregistré au SIE de Paris-Saint-Lazare, dossier 2020 00034325, référence 7564P62 2020 A 89693. Cédante: M. Arezki MAHOUT, EXPERT-COMPTABLE SOGEXCO, SAS au capital de 106.714,31 €, 11, boulevard Sébastopol, 75001 Paris, RCS Paris 702 006 024. Cessionnaire M. Pascal MATOU, EXPERT-COMPTABLE ASSOCIES & ASSOCIES, 21, rue de la Félicité, 75017 Paris, RCS Paris 400 341 145. **Droit de clientèle présentation de client du cabinet comptable**, prix 600.000 € (six cent mille euros), entrée en jouissance 1/07/2020. Oppositions: Les oppositions devront être faites en la forme légale au siège 11, boulevard Sébastopol, 75001 Paris et pour la correspondance CABINET PLMC AVOCATS, M^e Julien HERISSON, 658, rue Maurice-Schumann, 30000 Nîmes.
V0700364

CABINET BLONDEL-RAVE-LE PENDU LE FIER DE BRAS

Société d'Avocats à la Cour
26, rue Marsoulan
75012 Paris

Acte: Par acte sous seing privé en date à Paris du 1^{er} septembre 2020, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de Paris Saint-Sulpice le 2 septembre 2020, dossier 2020 00027649, référence 7584P61 2020 A 09794. Vendeur: M. Shaoyong WANG et Mme Yinling, Marie HU, son épouse, demeurant ensemble à Paris (75005), 36, rue Gay-Lussac. Acquéreur: M. Hui SONG et Mme Xiaoyue YANG, son épouse, demeurant ensemble à Charenton-le-Pont (94220), 37, quai des Carrières. **Fonds: Bar, Brasserie, auquel sont attachés la gérance d'un débit de tabacs et un bureau de validation des jeux de la Française des Jeux**, connu sous l'enseigne « LE WEEK END », exploité à Paris (75005), 36, rue Gay-Lussac. Prise de possession: le 1^{er} septembre 2020. Prix: 850.000 €. Oppositions: par courrier recommandé avec accusé de réception dans les dix jours de la dernière en date des publications légales,

pour la validité et la correspondance au Cabinet BLONDEL-RAVE-LE PENDU-LE FIER DE BRAS, Société d'Avocats à Paris (75012), 26, rue Marsoulan, Séquestre du prix.
V0698386

Par acte SSP en date du 28/08/2020, enregistré au SIE Paris Saint-Sulpice, le 4/09/2020, dossier n°2020 00028268, référence 7584P61 2020 A 09975, BOULANGERIE CAQUELIN, SARL au capital de 40.000 €, siège social 8, rue Dupuy-de-Lôme, Angle 50, avenue de la Porte d'Ivry, 75013 Paris, 519 676 613 RCS de Paris, a cédé à SARL P. CAQUELIN, SARL au capital de 5.000 €, siège social 8, rue Dupuy-de-Lôme, Angle 50, avenue de la Porte d'Ivry, 75013 Paris, 882 896 079 RCS de Paris, un **fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, comprenant clientèle, droit au bail, matériel**, sis 8, rue Dupuy-de-Lôme, Angle, 50, avenue de la Porte d'Ivry, 75013 Paris, moyennant le prix de 850.000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 25/08/2020. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante: M^e Xavier ROBERT, Avocat, 4, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris.
V0699807

La location-gérance consentie par la Société «HOTEL RENOIR», Société par actions simplifiée au capital de 41.938,72 euros, dont le siège est Paris (75014), 39, rue du Montparnasse, immatriculée au RCS de Paris sous le n°612 053 249, loueur, à la Société «HOTELIERE RENOIR SAINT GERMAIN», Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est Paris (75014), 39, rue du Montparnasse, immatriculée au RCS de Paris sous le n°440 791 523, Locataire-gérant, suivant acte sous seing privé en date à Paris du 5 décembre 2001, du fonds de commerce d'hôtel meublé et de tourisme situé à Paris (75014), 39, rue du Montparnasse, connu sous le nom de: «HOTEL RENOIR», SIRET 440 791 523 00010, a pris fin le 31 août 2020 par suite de la dissolution sans liquidation du loueur et de la transmission universelle de son patrimoine au Locataire-gérant suivant décisions en date du 27 juillet 2020, et en l'absence d'opposition formée dans le délai d'un mois de la publication de la dissolution dans le journal les «Affiches Parisiennes» du 31 juillet 2020, en application des dispositions de l'article 1844.5 du Code civil. La confusion des qualités de propriétaire du fonds de commerce et de Locataire-gérant met fin de plein droit au contrat de location-gérance à effet du 31 août 2020.
V0699277

Aux termes d'un acte signé sous seing privé conclu à Paris en date du 1^{er} septembre 2020, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement Paris Saint-Hyacinthe, le 14 septembre 2020, dossier 2020 00034619, référence 7544P61 2020 A 12489, la Société KINE MAMA SARL au capital de 10.000 euros sise 12, rue du Cygne, 75001 Paris, RCS Paris 821 236 999, représentée par son Gérant M. Chonlawud PHANPAIROT, a cédé à la Société CAMP OUT SASU au capital de 2.000 euros sise 12, rue du Cygne, 75001 Paris, RCS Paris 887 842 722, représentée par son Président M. Mounir ABOU-GHANDOUR, le **fonds de commerce «restauration rapide»** sis et exploité sous l'enseigne «EATHAI» au 12, rue du Cygne, 75001 Paris. La présente cession est consentie moyennant le prix principal de 40.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour la somme de 35.000 euros et aux éléments corporels pour la somme de 5.000 euros. L'entrée en jouissance est fixée au 10 septembre 2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au siège du fonds vendu et pour la correspondance au domicile du Séquestre chez M^e Antoine BENOIT-GUYOD, Avocat, 9, rue Ernest-Cresson, 75014 Paris.
V0700911